



CAP LOCALE DU 04/07/2012

***Mouvement local A FF et FGP
au 1^{er} septembre 2012***

DECLARATION LIMINAIRE

Nous ne pouvons démarrer cette réunion sans revenir sur les dramatiques événements qui se sont déroulés dans notre Direction il y a dix jours. Nous attendons que toutes les conséquences en soient tirées, et cela de manière très urgente et concrète. Nous réaffirmons ici très solennellement que dans tout le département, dans tous les services, de nombreux autres collègues sont en grande souffrance en raison de conditions de travail très dégradées. Il n'est pas besoin de s'interroger longtemps pour en identifier la cause majeure : la politique effrénée de suppressions d'emplois subie depuis des années dans le département entraîne l'inévitable. Comment faire toujours plus avec toujours moins de moyens ? Et les discours rassurant sur « des objectifs allégés » ou la « priorisation des missions » ne trouvent aucune déclinaison concrète dans les services, bien au contraire. La pression sur les objectifs à atteindre, le travail en retard à effectuer, la qualité de service à maintenir ... restent bel et bien le lot quotidien des agents dans une ambiance générale de perte de repères sur le sens du travail effectué et de destruction du collectif de travail.

Pour la CGT, il doit être clairement compris par les décideurs que l'Aisne ne peut plus absorber aucunes suppressions d'emplois. De plus, il y a urgence à pourvoir les postes laissés vacants et à compenser les pertes en temps partiels. Sans quoi, d'autres drames seront à prévoir et il sera bien temps de les déplorer après coup. Dans l'immédiat, les questions du niveau des objectifs demandés aux services et des techniques de management mises en œuvre à tous les niveaux de la chaîne de commandement doivent être examinées. Des améliorations rapides et notoires sont possibles dans ces domaines et donneraient aux agents une petite « bouffée d'oxygène ».

En ce qui concerne la séance d'aujourd'hui, l'examen des mouvements locaux des Inspecteurs FF et FGP illustre malheureusement parfaitement l'incapacité de notre Administration à avoir une « gestion prévisionnelle des ressources humaines » adaptée. Cela participe sans conteste à la dégradation des conditions de travail évoquée ci-avant.

Ainsi, pour la Filière Fiscale, nous avons tout d'abord connu une époque où moult postes de cadres A étaient créés et restaient vacants, puis l'arrivée massives de stagiaires souvent affectés d'office pour boucher ces trous et enfin la suppression de ces même postes, alors que le département était déjà excédentaire en cadres A. Au niveau national, la situation n'est guère plus reluisante. Pour notre département, il en résulte une situation de blocage totale des mutations avec des conséquences graves : personne ne part, personne n'arrive, mais surtout, un cadre A sur emploi supprimé ne retrouve pas de poste au mouvement national, et les promus de B en A ne peuvent rejoindre le département, et se retrouvent pour certains affectés d'office très loin de chez eux. Qui aurait pu envisager cela, alors que l'année dernière encore, l'Aisne était un département ouvert aux Inspecteurs stagiaires ? Les cadres A de la Filière Fiscale paient aujourd'hui

une gestion « à la petite semaine » qui a, plusieurs années durant, voulue glorifier « la promotion interne » - entendez par là la création de postes de cadres A, sous prétexte de « requalification » et pour mieux dissimuler ce qui n'était en fait que des suppressions de d'emplois C et B-.

Ce n'est sûrement pas comme cela que le problème majeur du turn-over trop important sera résolu. Or, vous le savez, ce sujet est aussi au cœur des souffrances au travail vécues par les agents.

Dans toutes les instances, la CGT n'a de cesse que de dire aux décideurs « *assumez les décisions que vous prenez. Au moins, la situation sera plus lisible pour les agents* ». Autrement dit, nous espérons ne plus jamais revoir de « création » de postes faites dans l'unique objectif de créer le réservoir à suppressions d'emplois de l'année suivante.

Ce vœux prend tout son sens quand on examine le mouvement local des cadres A de la filière GP. Celle-ci se trouve exactement dans la situation où se trouvait la filière fiscale les années précédentes : de très nombreux postes vacants pourvus par des Inspecteurs sortant de l'école, avec toutes les difficultés qui en résulteront, pour eux-mêmes, comme pour les collègues plus anciens qui devront assumer la charge de la formation pratique. Nous espérons donc que les erreurs précédemment commises dans la Filière Fiscale serviront de leçon et ne seront pas reproduites dans la filière Gestion Publique. Nous attendons bien évidemment avec impatience de connaître les décisions qui seront prises pour les RAN et les passerelles, en espérant qu'elles seront cohérentes avec une amélioration de la situation des Inspecteurs des deux filières de notre département.

Au passage, nous voulons aussi dénoncer l'affectation d'office sur des postes comptables par la Direction Générale, qui avait pourtant pris des engagements contraires. Et que dire sur le fait que les lauréats des concours d'Inspecteur ne connaissent toujours pas les modalités, ni même le lieu de leur année de scolarité et que les lauréats internes n'auront pas le même traitement en matière de report de congé suivant qu'ils soient issus d'une filière ou de l'autre ?

Enfin, nous voulons soulever le problème de l'affectation « Direction » des Inspecteurs de la filière Gestion Publique. Cette appellation recouvre des métiers beaucoup trop divers et conduit les agents à préciser sur leur fiche de vœux les spécialités qu'ils souhaitent exercer ... sans que cette expression ne puisse être examinée en CAP, faute d'affectation fine. Au minimum, il nous semble que le Domaine, qui regroupe des missions et des métiers très spécifiques, devrait faire l'objet d'une identification distincte des postes, comme c'était le cas précédemment dans la Filière Fiscale.

En conclusion, entre un mouvement complètement bloqué pour les cadres A de la Filière Fiscale et un poste restant vacant pour la filière Gestion Publique, vous comprendrez que la CGT Finances Publiques ne pourra se déclarer satisfaite.

Néanmoins, nous vous ferons part en séance de différentes questions et observations sur le projet qui nous a été transmis via les documents préparatoires. Nous espérons que vous y serez attentif et que nous pourrons ainsi faire évoluer favorablement le mouvement pour satisfaire au mieux les demandes des agents.

LAON, le 4 juillet 2012.